

Les observations d'élections, reflets et garants de la démocratie en Europe

Alors que les élections nationales, régionales et locales, peuvent être entachées d'irrégularités ou faire l'objet de manipulations, les observateurs de scrutins électoraux jouent un rôle irremplaçable de « garde-fous de la démocratie » et de défenseurs des droits humains. Confrontés à de nouveaux défis, avec des pressions politiques voire des menaces physiques, ils attendent de l'Europe une clarification de leur rôle et de leurs missions, ainsi qu'une meilleure protection face à une activité qui devient parfois dangereuse.

Organisée les 28 et 29 avril à Paris par le Congrès, l'Assemblée Parlementaire et la Commission de Venise du Conseil de l'Europe, une conférence sur « le rôle des observateurs pour des processus électoraux fiables et inclusifs » a confirmé ce que les réseaux d'observateurs et les élus européens ressentent depuis quelques années déjà, dans le cadre d'un inquiétant « recul démocratique » aux visages multiples. « Notre mission est beaucoup plus ardue qu'il y a quelques années », s'accordent à dire tous les élus impliqués dans des observations d'élections. Pourtant, leur travail demeure un pilier essentiel de la crédibilité des scrutins, d'autant qu'une élection dont l'équité a été démontrée « renforce la confiance des citoyens dans la démocratie ». A l'inverse, comme le soulignait la présidente du Congrès Gunn Marit Helgesen, les conséquences d'un scrutin entaché d'irrégularités dépassent largement le cadre du seul cadre électoral concerné.

Cadre juridique souvent imprécis, entraves à l'activité des observateurs, mais aussi influence croissante de « faux observateurs » agissant pour le compte d'un parti politique, voire d'un Etat voisin, les moyens ne manquent pas pour tenter d'« influencer » une élection ou pour en travestir le déroulement et donner l'illusion de son bon déroulement alors qu'elle a été manipulée. A ces formes d'ingérence politique s'ajoutent désormais des stratégies de manipulations s'appuyant sur les réseaux sociaux et sur l'intelligence artificielle.

L'expérience du Congrès face aux fraudes électorales

Fort de 135 missions d'observations menées depuis sa création, le Congrès a acquis une solide expérience de terrain qui lui permet de déjouer certains pièges et tentatives de manipulation : à l'instar d'autres observateurs institutionnels, notamment ceux de l'Assemblée Parlementaire et de l'OSCE/ODIHR, ses observateurs ne se limitent pas aux centres urbains, ils se déploient également dans les banlieues ou les régions les plus rurales, là où les irrégularités sont souvent les plus fréquentes. Stewart Dickson (Royaume-Uni, GILD) a participé à 27 observations, et met son expérience au service de ses collègues. Il rappelle qu'« observer, ce n'est jamais prendre parti » et souligne la nécessité de renforcer la formation des observateurs, en particulier face aux nouvelles menaces qui pèsent sur le bon déroulement des élections.

Les observations de scrutins locaux et régionaux sont encore impossibles dans certains pays

Aux méthodes d'intimidation et actes illégaux relevés lors des observations, largement débattues pendant la seconde journée de la conférence, s'ajoute la question du statut, souvent trop imprécis, des observateurs, en particulier lors des élections locales et régionales. A ce jour,

seuls 15 Etats membres du Conseil de l'Europe ont, doté les observateurs d'un statut précis et bien défini. Plus préoccupant encore, certains pays, ne permettent pas les observations d'élections locales et régionales, une situation que déplorent tant les ONG d'observateurs que les associations d'élus. De plus, comme l'a regretté le Président de la Chambre des Pouvoirs Locaux du Congrès, Konstantinos Koukas (Grèce, PPE/CCE), nous ne pouvons intervenir que si nous sommes invités... et nous le ferions volontiers plus souvent si nous étions davantage sollicités.

Enfin, les situations critiques observées dans certains pays ne doivent pas occulter une réalité plus large, même dans des démocraties anciennes, les observations permettent de mettre au jour des manquements aux règles électorales qui appellent des corrections.